

Résidence autonomie Les Myosotis RAPPORT D'ACTIVITE 2023



Les Myosotis – 2 Avenue Yver-Bapterosses – 45 250 Briare – 02 38 31 30 52

Table des matières

LA GOUVERNANCE	3
LES PRESTATIONS DE LA RESIDENCE	4
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	4
LES RESIDENTS	9
TAUX D'OCCUPATION	9
PROVENANCE DES RESIDENTS	10
ANALYSE DES AGES	10
REPARTITION PAR GENRE	11
MOUVEMENTS DANS L'ANNEE	12
SERVICE DE RESTAURATION	13
L'OFFRE TEMPORAIRE	15
LES ANIMATIONS	16
LE PERSONNEL	22
LES EFFECTIFS	22
L'ANNEE 2023 DANS LES SERVICES - FORMATIONS	23
LES ABSENCES DU PERSONNEL	24
LES FINANCES	25
LE BUDGET	25
LES TARIFS	27
LES ACHATS	27
FORFAIT AUTONOMIE	28
PERSPECTIVES.....	29

LA GOUVERNANCE

La résidence autonomie Les Myosotis a été construite au milieu des années 1970 à l'initiative du Syndicat Intercommunal d'aménagement du canton de Briare (SIPACOB), devenu par la suite la communauté de communes du canton de Briare. La Résidence autonomie accueille des personnes à partir de 60 ans et plus. Chaque résident dispose de son appartement et de divers services. Le résident est libre d'organiser son temps, d'aller et venir, comme il le désire. Il meuble et décore l'appartement à son goût.

Aujourd'hui, la résidence est gérée par la communauté de communes Berry Loire Puisaye. C'est donc le **Conseil communautaire** (composé de 41 conseillers issus des 20 communes du territoire) qui délibère pour adopter le budget, fixer les tarifs, créer les postes, etc.

Les bâtiments ont été construits par la SA HLM de Montargis, devenue VALLOGIS du groupe VALLOIRE HABITAT. Une convention de location a été établie entre l'organisme et l'intercommunalité.

Il s'agit d'un établissement médico-social, soumis à l'agrément du Département du Loiret via une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) et ouvert à l'aide sociale.

Le personnel est géré sous l'autorité du **Président** de la communauté de communes, Monsieur RAT. Il est encadré au quotidien par la Directrice de la résidence, sous la responsabilité de la Directrice générale des services de la communauté de communes.

Le conseil communautaire a créé une commission, en charge notamment de la résidence. Elle propose et donne son avis sur les grandes orientations. Cette commission est présidée par M. BOUGUET, Vice-président.

Au sein de la résidence, le **Conseil de Vie Sociale** (CVS) associe des représentants des résidents, du personnel et des élus communautaires.

Enfin, un **Comité de direction** a été constitué afin d'épauler le Président et la Directrice dans la gestion au quotidien.

Pour ce qui concerne l'admission de nouveaux résidents, elle est faite par la Directrice de la résidence autonomie avec l'appui le cas échéant d'une **Commission d'admission**, composée du Président et de l'ensemble des Vice-présidents de la communauté de communes.

Le budget de la résidence, de nomenclature comptable M22, est voté chaque année par le Conseil communautaire avant le 31 décembre et les comptes sont soumis à l'approbation du Conseil départemental conformément au code de l'action sociale et des familles.

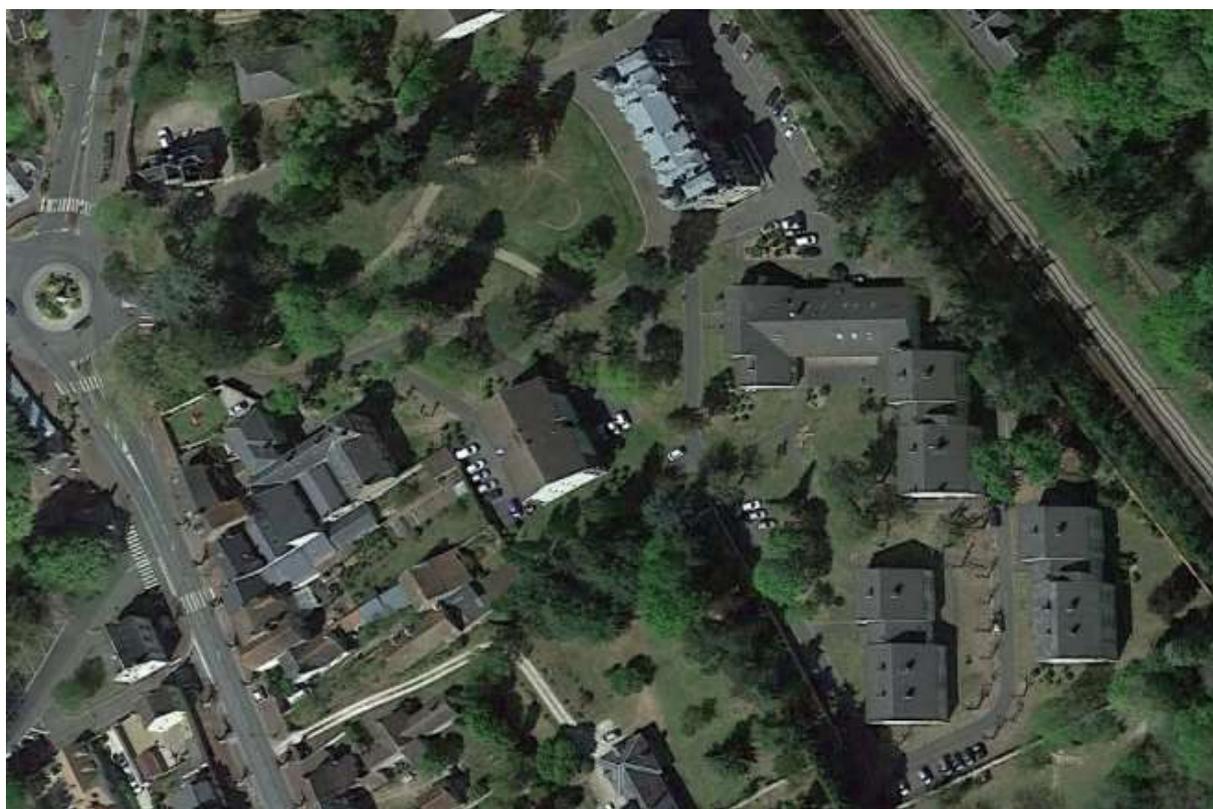
LES PRESTATIONS DE LA RESIDENCE

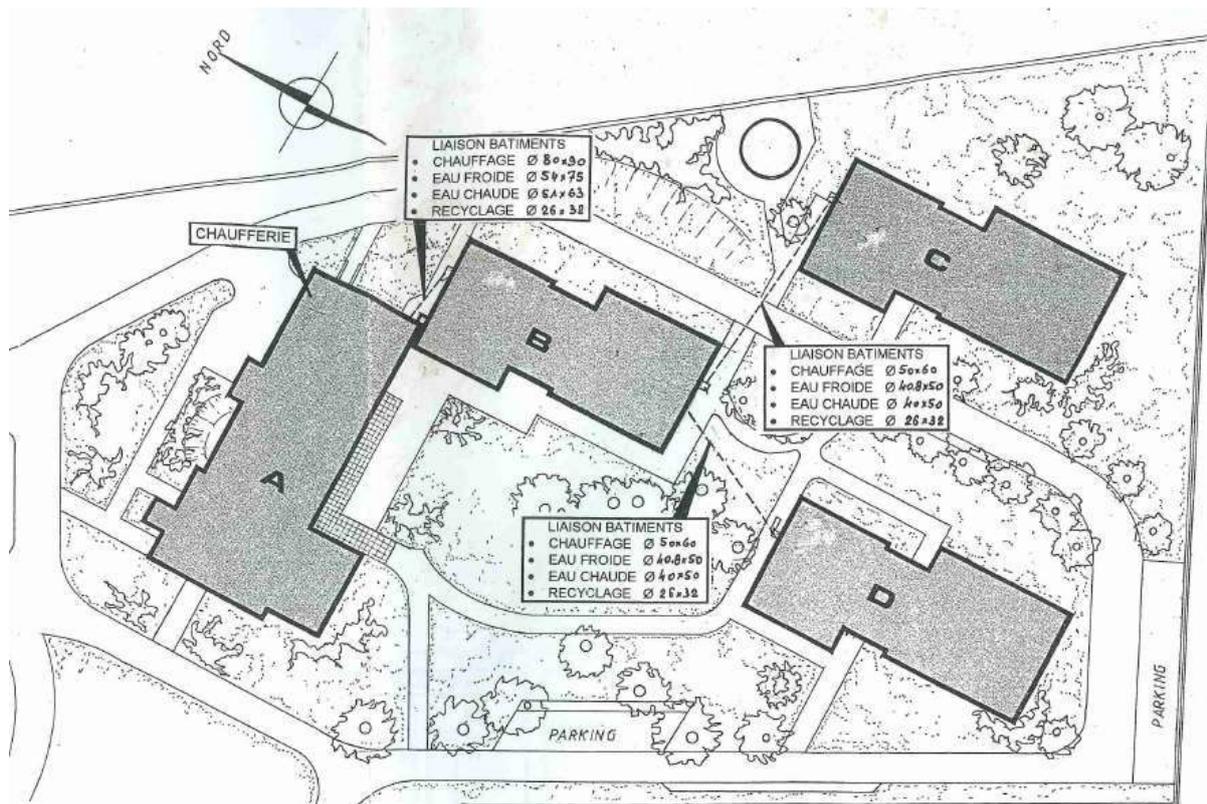
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

La résidence autonomie propose à la location 74 appartements : 68 studios de 33 m² et 6 F2 de 64 m².

Depuis 2021, la résidence dispose également de deux studios meublés pour des séjours temporaires.

Les locaux s'organisent dans 4 bâtiments situés dans le parc du château de Trousse Barrière :





Le **bâtiment A** comprend l'accueil, les locaux administratifs, la salle de restaurant et le salon, la salle de culte et d'activités, la cuisine, les locaux du personnel au rez-de-chaussée. A l'étage, le logement du gardien, les chambres pour visiteurs, ainsi que des locaux administratifs de l'ancienne communauté de communes, actuellement inutilisés.

Les **bâtiments B, C et D** comprennent les appartements avec un salon commun à chaque niveau. Seuls les bâtiments B et C, sur trois niveaux, sont équipés d'un ascenseur.

Les bâtiments sont tous sécurisés par digicode. Toutefois les portes d'entrée ne sont pas à ouverture automatique et, étant lourdes à manipuler, cela pose des difficultés pour les résidents en déambulateur.

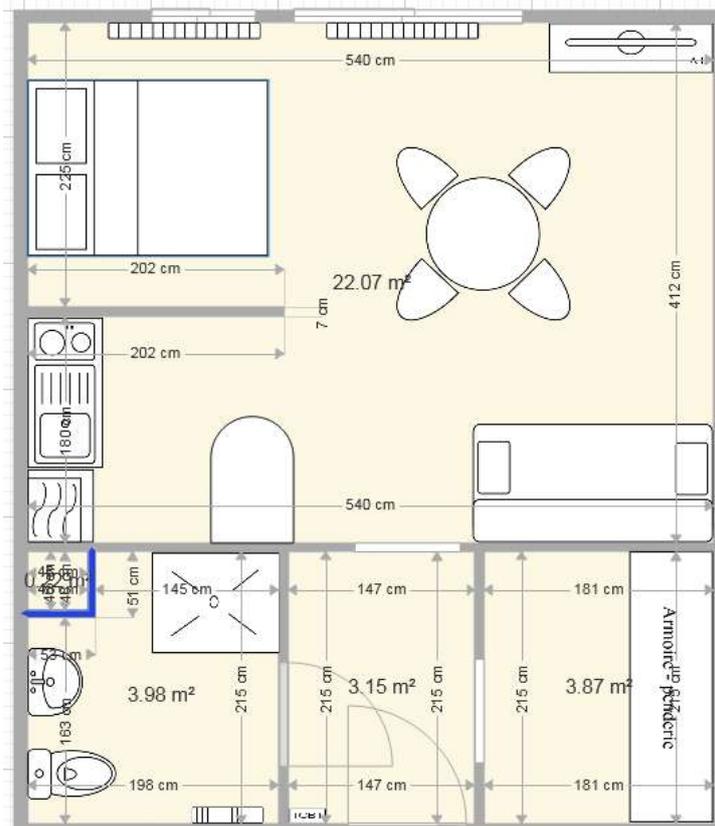


Bâtiment D

La configuration-type d'un appartement est la suivante :



2 logements temporaires sont proposés à la location, ils sont meublés et équipés :





Extrait de la page Facebook

Les appartements sont lumineux et spacieux, toutefois leur conception est actuellement inadaptée à l'accueil de personnes en perte d'autonomie :

- Les pièces sont très cloisonnées,
- Les douches ne sont pas accessibles (marche de 30 cm)

En effet, à l'époque de la création des « foyers logements » dans les années 1970, il s'agissait de proposer des appartements à des retraités disposant de leur autonomie, dans un contexte où de nombreux logements ne disposaient pas de tout le confort. Aujourd'hui la problématique est très différente, de nombreux services permettent le maintien à domicile jusqu'à un âge avancé, et en intégrant une résidence autonomie, il s'agit plutôt pour les nouveaux résidents de rompre l'isolement.

Les différentes prestations proposées par la résidence sont :

- Le restaurant, ouvert le midi toute l'année et tous les jours, propose une cuisine traditionnelle confectionnée sur place par un chef (société prestataire) et son second, employé par la résidence. Les prestations sont agrémentées toute l'année par des repas à thème en fonction des saisons et des fêtes, ainsi

que de nombreux repas améliorés et repas de fête (anniversaires, Noël, Nouvel an, pique-niques, barbecue...)

- Les animations qui se déroulent du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h (jeux, gym douce, ateliers cuisine, chiens visiteurs...), Les animations sont gratuites, mais une participation peut être exceptionnellement demandée (sortie au restaurant par exemple).
- Les sorties au moyen du minibus de 9 places (acheté grâce à un financement de la CARSAT) : courses dans les villes environnantes, promenades dans la nature... La résidence propose également des sorties au centre aquatique de Briare.
- Un service hebdomadaire de transport en commun (gratuit) pour se rendre au marché de Briare
- Une facilitation de la vie quotidienne (conseils, démarches, etc.), des conseils avec un ergothérapeute pour aménager son logement...

CONTROLE DE LA DGCCRF

Un contrôle du service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes de la DGPP du Loiret a été mené en 2023. Ce contrôle a été l'occasion de mettre à jour le contrat de séjour avec la mention du médiateur de la consommation, ainsi que les conditions de facturation en cas d'absence ou d'hospitalisation et la liste des prestations minimales individuelles ou collectives délivrées par la résidence. Les affichages réglementaires ont également été revus.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Le CVS s'est réuni deux fois en 2023.

Réunion du 3 avril 2023 :

- Mise à jour du règlement du CVS
 - Contrôle de la DGCCRF
 - Présence Verte
- Information sur le projet à Beaulieu
- Point sur les animations et l'équipe
 - Questions diverses

Réunion du 4 décembre 2023 :

- Renouvellement des membres du CVS
 - Renouvellement du marché de restauration en 2024
- Point sur les animations et l'équipe
- Information sur le projet à Beaulieu
 - Questions diverses

LA COMMISSION RESTAURATION

La commission restauration s'est réunie trois fois en 2023.

Réunion du 17 avril 2023 :

- Tour de table
- Présentation de la société prestataire
- Proposition des menus
- Question diverses

Réunion du 15 juin 2023 :

- Tour de table
- Proposition des menus de l'été
- Question diverses

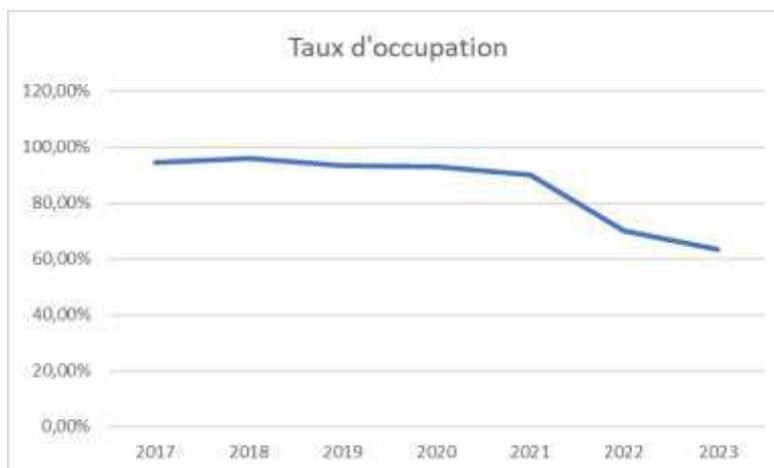
Réunion du 18 septembre :

- Tour de table
- Proposition des menus de fêtes
- Question diverses

LES RESIDENTS

TAUX D'OCCUPATION

La résidence connaît **un taux de remplissage en baisse : 63,51 % contre 70% en 2022.**



Les facteurs suivants ont été identifiés :

- La conception des logements qui n'est plus adaptée à des résidents dont l'âge moyen à l'entrée dans les lieux est plus proche de 90 ans que des 60 ans à l'époque de l'ouverture de l'établissement.
- Le vieillissement des locaux : bien que parfaitement entretenus, les appartements ne peuvent pas être rénovés, en raison de la présence d'amiante dans les matériaux utilisés à l'époque. La réfection des sols et murs nécessite la mise en place d'un protocole de travaux qui multiplie les coûts par deux ou trois. De plus, les bâtiments appartiennent à VALLOIRE HABITAT.
- La politique de maintien à domicile : actuellement les personnes en perte d'autonomie bénéficient de services à domicile, ce qui leur permet de retarder l'entrée en établissement spécialisé.
- Les incertitudes quant à l'avenir des Myosotis à Beaulieu-sur-Loire : cela a entraîné des inquiétudes de la part des résidents actuels, mais également des réticences pour d'éventuels futurs résidents qui ont peur de devoir déménager en cours de séjour.

En revanche, nous pouvons noter une reprise des visites de l'établissement avec une population assez disparate avec des personnes âgées mais aussi des personnes relativement jeunes (55/65 ans) avec des pathologies assez lourdes (dépendance liées au tabac/ à l'alcool, schizophrénie, troubles du comportement...). Par conséquent, nous sommes obligés de refuser certains dossiers pour plusieurs raisons : personnel non qualifié, résidence autonomie et établissement non médicalisé.

PROVENANCE DES RESIDENTS

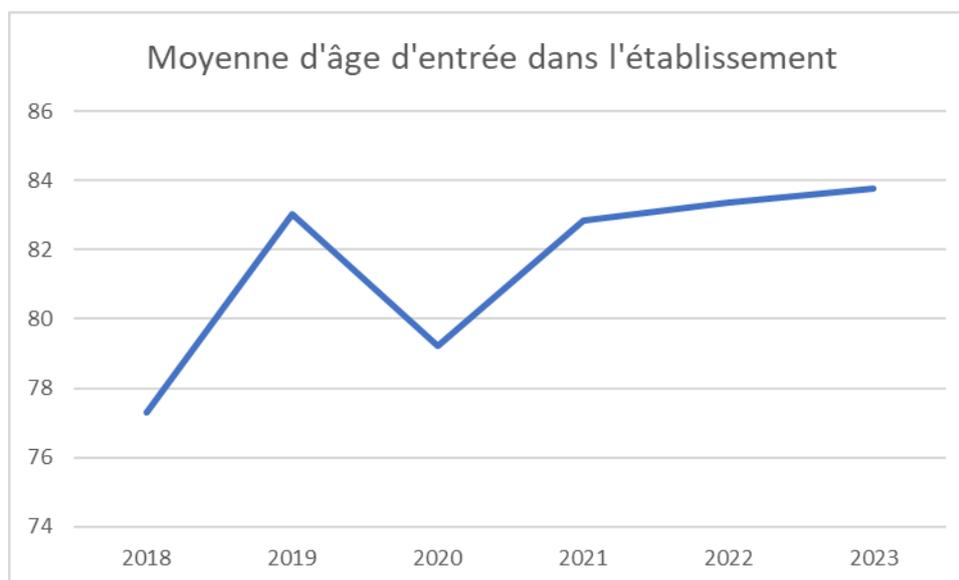
Au 31 décembre 2023, la répartition des 51 résidents (dont 4 résidents extérieurs à la résidence) selon leur provenance géographique est la suivante :

Région	Nombre de résidents	%
LOIRET	37	72.55%
NIEVRE	1	1.96%
CHER	1	1.96%
Autres Départements	12	23.53%

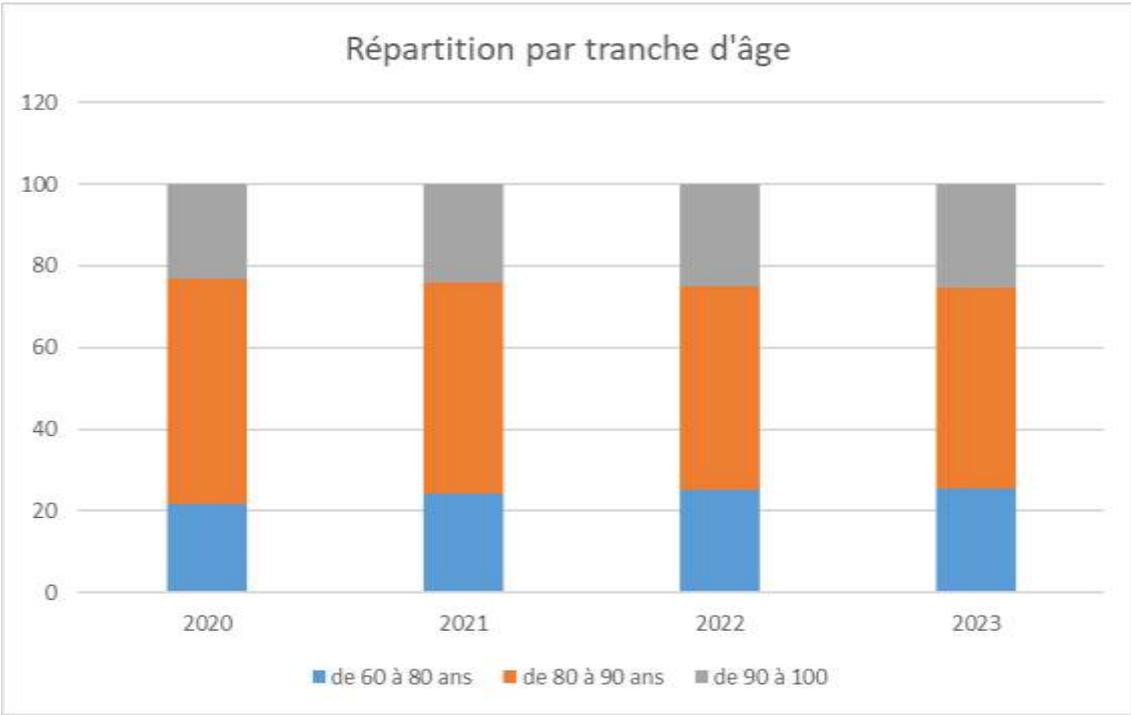
En raison de sa situation géographique, limitrophe de 3 départements, la résidence accueille une majorité de personnes âgées originaires du Loiret mais également d'autres départements.

ANALYSE DES AGES

La moyenne d'âge à l'entrée dans l'établissement pour l'année 2023 est **83,77 ans**.

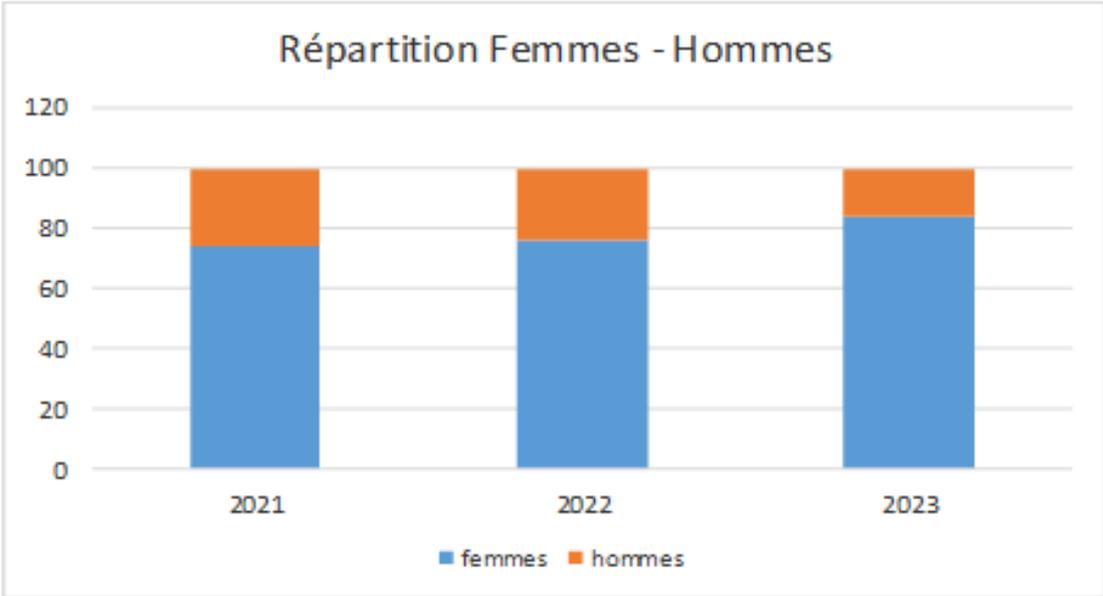


La moyenne d'âge des résidents dans l'établissement est **84,40 ans**.



REPARTITION PAR GENRE

En 2023, les femmes restent encore très largement majoritaires.



MOUVEMENTS DANS L'ANNEE

1. Admission entre le 01.01.2023 et le 31.12.2023

Il y a eu 11 admissions au cours de l'année, soit 1 homme et 10 femmes.

Répartition par motifs d'entrées :

- 5 pour « rompre la solitude »
- 4 « autres motifs »
- 1 pour raison de santé
- 1 pour séparation

Répartition par provenance :

- 8 provenant du domicile,
- 1 d'un Ehpad
- 1 de la famille
- 1 sortie d'hôpital

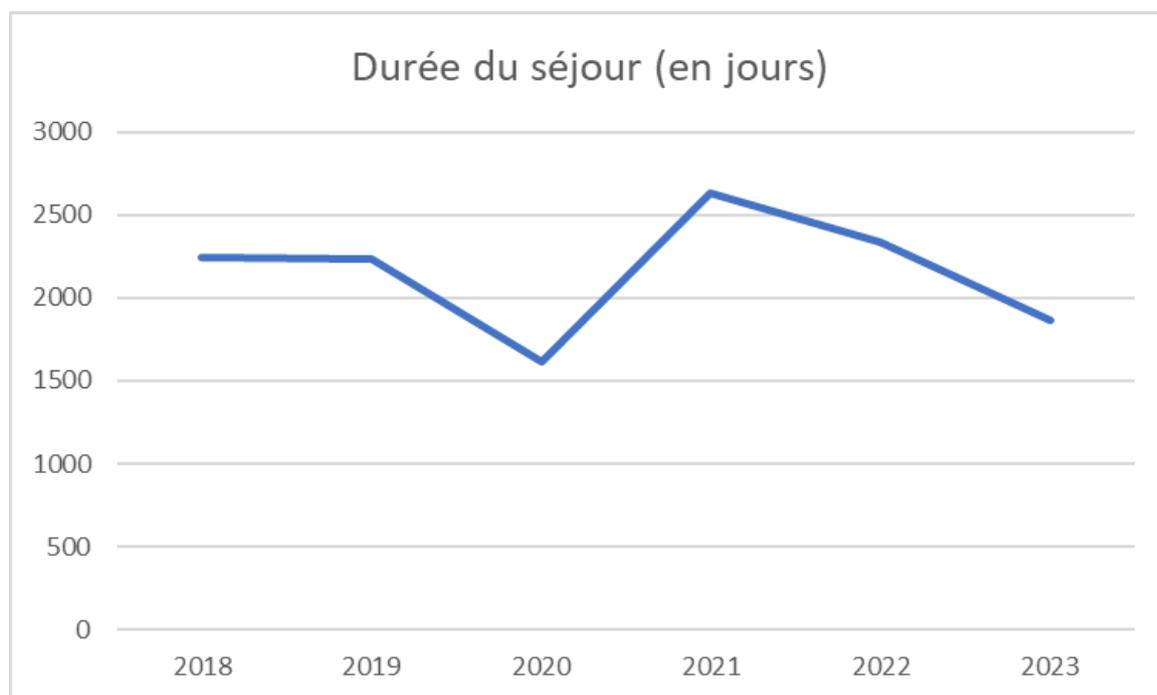
2. Sorties entre le 01.01.2023 et le 31.12.2023

Il y a eu 12 sorties définitives au cours de l'année, soit 7 femmes et 5 hommes.
La moyenne d'âge de sortie est **84,27 ans**.

Répartition par causes de sortie :

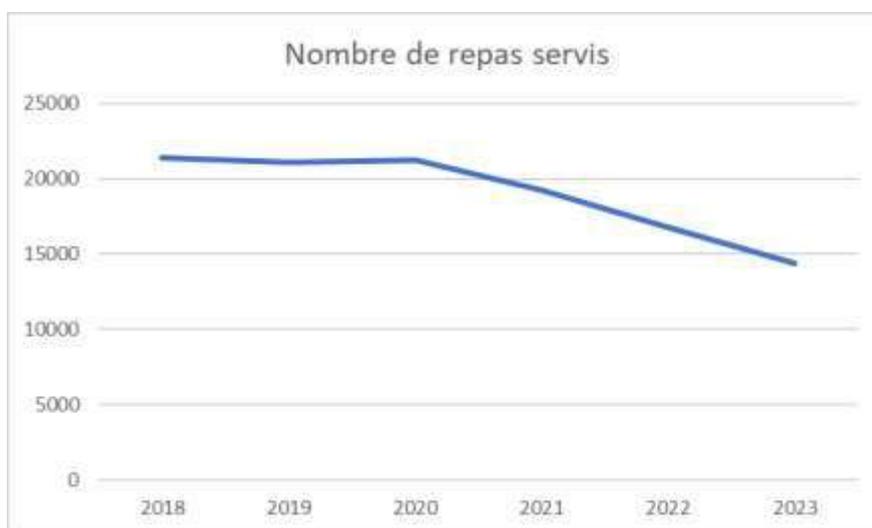
- 1 retour à domicile
- 1 transfert à l'hôpital
- 10 départs en EHPAD.

La durée de séjour dans la résidence est en moyenne est de 1861 jours soit 5 ans et 9 mois



LE SERVICE DE RESTAURATION

	2022	2023
Nombre de repas réalisés	16 736	14 389
Nombre de repas prévus	16 700	14 400
Soit une différence de	+ 36	- 11



Nous pouvons noter une baisse de 2 347 repas à l'année entre 2022 et 2023.

La baisse du nombre de repas servis reflète la diminution du nombre de résidents, pour les motifs évoqués plus haut.

Une commission restauration se réunit plusieurs fois par an pour recueillir les avis des résidents, dialoguer avec le prestataire et proposer des axes d'amélioration.

Plusieurs repas de fête sont proposés dans l'année :

- Un repas anniversaires chaque mois,
- Noël, Nouvel an,
- Semaine bleue
- Ainsi que des repas thématiques (changements de saisons, fêtes du calendrier...)



Résidence Autonomie Les Myosotis

15 décembre 2023 · 🌐



Jeudi 14 décembre, le dernier anniversaire de l'année 🥳.

Menu : Vin chaud et ses amuses bouches

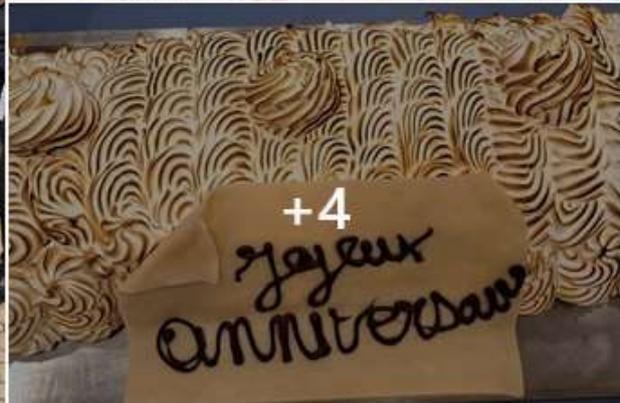
Avocat crevette

Pot au feu

Plateau de fromage

Omelette Norvégienne

Nous souhaitons un très joyeux anniversaire 🎂🍰🥂 à Madame FOURNEL.



L'OFFRE TEMPORAIRE

La résidence dispose de deux logements temporaires pour un court séjour suite à une hospitalisation, un deuil, pour rompre l'isolement le temps d'une saison, etc.

	2022	2023
Nombre de nuitées	99	90
Nombre de nuitées prévues	200	400
Soit une différence de	-101	-310

Les 90 nuitées correspondent à 2 locations d'hébergements temporaires.

En revanche, le nombre de jours d'hospitalisation des résidents à l'extérieur a augmenté :

	2022	2023
Nombre d'hospitalisation	27	27
Durée de l'hospitalisation (en jours)	870	918

Le nombre d'hospitalisations est stable malgré un effectif en baisse. L'allongement de la durée des séjours à l'hôpital reflète le vieillissement de l'effectif de résidents.

LES ANIMATIONS

Les animations sont variées et très appréciées des résidents ainsi que des personnes extérieures.

Elles ont pour objectif de rompre l'isolement et de permettre l'ouverture vers l'extérieur. Grâce à des activités physiques et cognitives, les résidents maintiennent leur forme et leurs capacités (mémoire, équilibre...)

Le forfait autonomie versé par le Département du Loiret finance en grande partie ces animations (voir partie Finances).

ATELIER	FREQUENCE	INTERVENANT	NOMBRE DE PARTICIPANTS APPROXIMATIF
Atelier Mémoire	2/mois	Animatrice	8
Activités manuelles	2/mois	Animatrice	6
Animations dansantes	1 tous les 2 mois	Animateurs extérieurs	20
Atelier cuisine/Légumes	1/semaine	Animatrice	5/6
Atelier Bien être	1/mois	Animatrice	10
Atelier Groupe de parole	2/mois	Psychothérapeute	10
Ouverture vers l'extérieur	1/trimestre	Chiens visiteurs	10
	1/an	Concert de poche	15
	1/an	Différents forum, cinéma...	
	6/an	les tricotines	
Sorties extérieures (restaurant, shopping...)	1/trimestre	Animatrice	8
Sortie courses	5/mois	Animatrice	15

La page Facebook de la résidence autonomie est très appréciée par les familles. De nombreuses photographies sont publiées, après recueil du consentement (droit à l'image).

 Résidence Autonomie Les Myosotis
29 novembre 2023 · 🌐

Petite sortie au restaurant chinois le Wokasie à Amilly pour certains d'entre eux.



...



 Résidence Autonomie Les Myosotis
1 septembre 2023 · 🌐

La semaine dernière, les résidents se sont offert une petite sortie avec le petit train 🚂 de Briare. Belle balade accompagnée de notre animatrice.



...



Toujours de la nouveauté à la résidence, en plus des animations quotidiennes



La ville de Briare s'étant engagée dans la labellisation « **Ville amie des aînés** », la résidence autonomie a rejoint le comité de pilotage. Plusieurs résidents se sont impliqués en participant au Café rencontre organisé en juin 2023, afin d'imaginer la ville de Briare de demain. Plusieurs thématiques ont été abordées en ateliers : l'habitat, la mobilité, la culture, les loisirs, le lien social, etc.

La résidence a mis en place et organisé avec 8 établissements du territoire les **Olympiades** de 2023. Les résidents ont ramené la coupe en terminant en tête du classement. En 2024, c'est la résidence autonomie qui accueillera les prochaines olympiades.

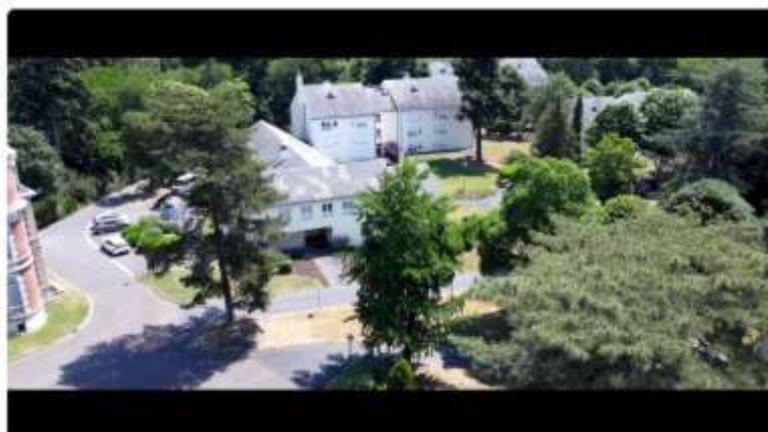




En fin d'année, Aude DENIZOT, Conseillère Départementale, est venue remettre les **chocolats de Noël offerts par le département du Loiret** :



Au printemps 2023, un **film promotionnel** a été réalisé par le réalisateur Olivier GOUJON. Plusieurs résidents ont participé à l'écriture du scénario et ont interprété un rôle dans ce film.



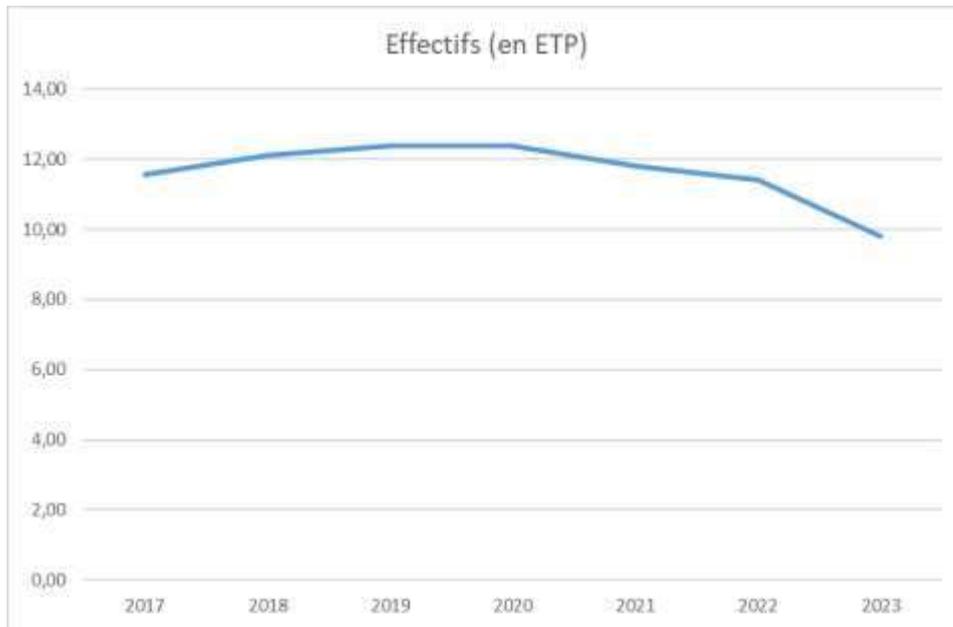


Projection en avant-première le 20 juin 2023

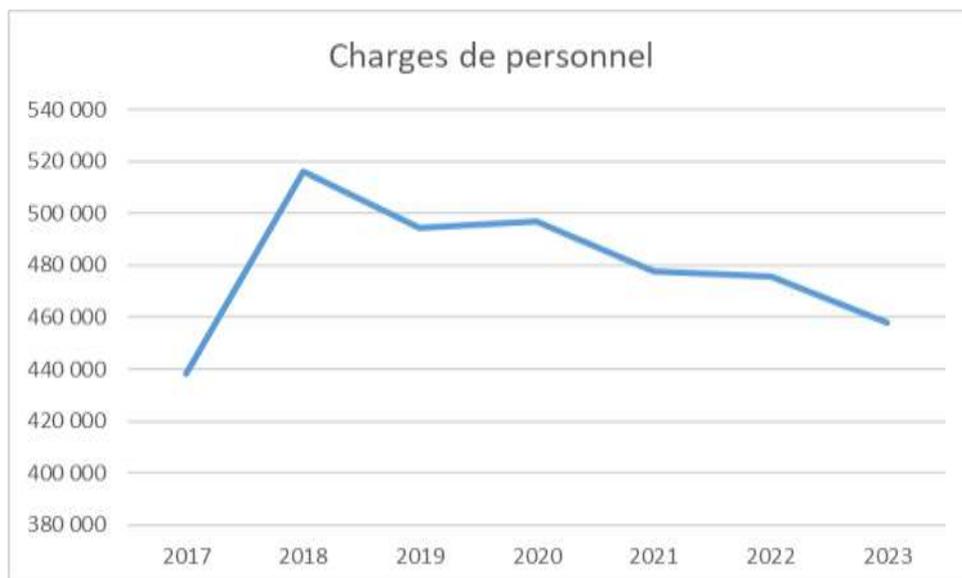
LE PERSONNEL

LES EFFECTIFS

Le taux d'occupation étant en baisse, le personnel a été réduit.



Les charges de personnel sont maîtrisées :



L'ANNEE 2023 DANS LES SERVICES - FORMATIONS

a) Equipe hôtelière :

Parmi l'équipe des adjoints techniques :

- 1 en contrat pour une durée d'un an.
- 1 en contrat qui se prolonge de mois en mois car le devenir de la résidence est instable.
- 1 emploi étudiant pour les week-ends et vacances scolaires afin que l'équipe ne soit pas trop en sous-effectif
- 1 agent qui a suivi la formation des gestes qui sauvent

b) Direction/Administratif/Animation

L'assistante de direction :

- 1^{er} au 03 février → Le métier d'assistante de direction
- 24 novembre → Formation aux « gestes qui sauvent »

La directrice :

- 25 au 27 janvier → Management des situations relationnelles difficiles
- 10 octobre → Journée du vieillissement

L'animatrice :

- Les 6 et 7 novembre → Formation sur la santé mentale

c) Equipe cuisine :

- Un agent a été absent sur le début de l'année 2023 pour maladie ordinaire et a finalement pris une disponibilité d'un an.
- 1 embauche par voie de mutation 1^{er} semestre 2023

d) Agent d'entretien :

- L'agent d'entretien a continué sa préparation concours durant le 1^{er} semestre 2023 et a passé obtenu son concours d'agent de maîtrise au second semestre 2023.

Intitulé de formation	Coût
Formation administrative	0 €
Formation préparation concours	0 €
Formation santé mentale animatrice	287 €

LES ABSENCES DU PERSONNEL

La typologie des arrêts de travail est la suivante :

Type d'absences	Nombre de jours	Pourcentage	Remarques
Absence liée à la <u>longue maladie</u>	0	0%	
Absence liée à un <u>accident de travail</u>	0	0%	
<u>Absence liée à la maladie ordinaire</u>	251	15,1%	1 personnel <ul style="list-style-type: none">• 1 adjoint technique CNRACL
<u>Absence liée à la maladie ordinaire Agent non cnracl</u>	5	0,3%	1 personnel <ul style="list-style-type: none">• 1 adjoint technique NON-CNRACL

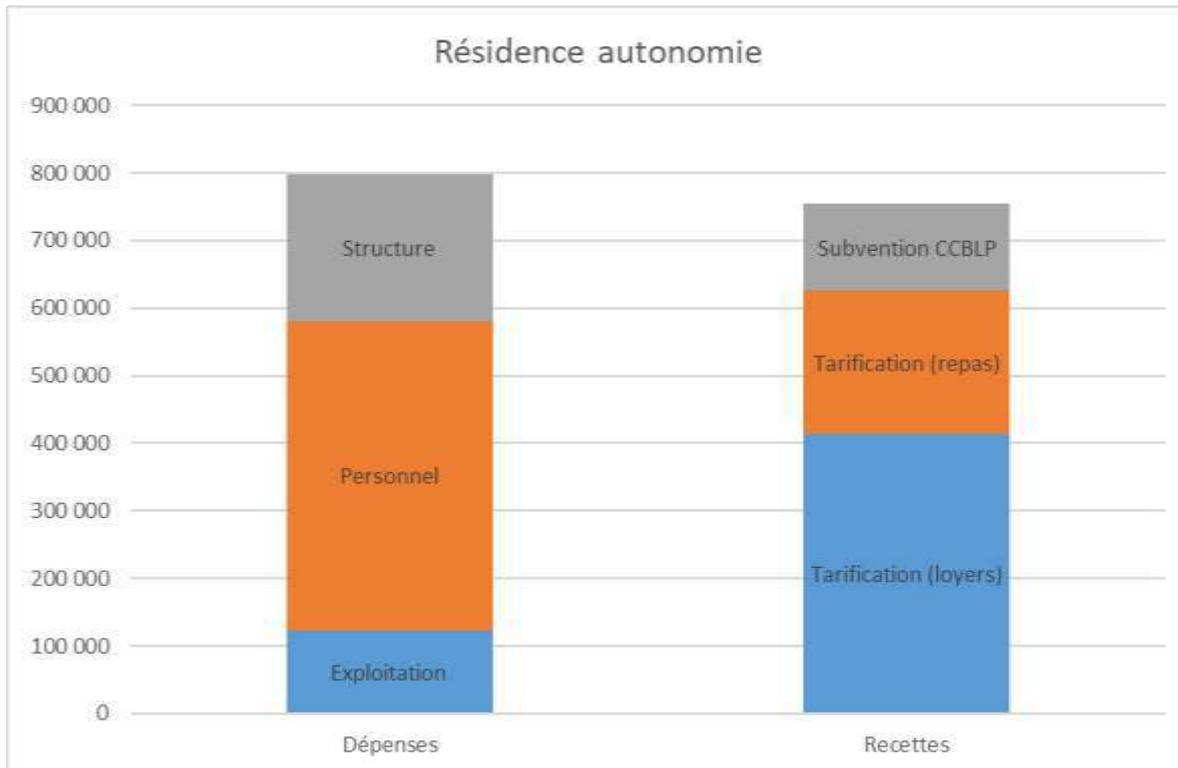
Ce tableau ne mentionne pas les absences que nous appellerons "non justifiées par un certificat médical" car de très courte durée (1 journée) mais qui existent bien.

LES FINANCES

LE BUDGET

Le compte administratif de l'année 2023 présente les résultats suivants :

En section d'exploitation :



La baisse du nombre de résidents entraîne une diminution des recettes (loyers, repas) et par conséquent la persistance d'un déficit en 2023, d'un montant de 43 570 € (62 584 € en 2022).

Ce déficit est couvert par une subvention d'équilibre depuis le budget principal.

En section d'investissement, les dépenses suivantes ont été effectuées en 2023 :

- Matériel et outillage : 1 459,16 € (remplacement de l'adoucisseur)
- Informatique : 1 620,50 € (remplacement de l'ordinateur du personnel)

RELATIONS FINANCIERES AVEC LE BAILLEUR

La résidence autonomie verse une redevance d'occupation à VALLOIRE HABITAT. Le mode de calcul est basé sur le plan de financement de l'établissement et s'établit pour 2023 à : 7 024,39 € par mois, à quoi il faut ajouter les charges de chauffage, l'ensemble représentant un montant total annuel de **153 921,81 € en 2023** (155 878,54 € en 2022).

VALLOIRE HABITAT est en charge de l'entretien de la structure et provisionne pour cela une « PCRC » (participation pour couverture des travaux de renouvellement des composants) qui s'établit à **205 092,96 €** au 31/12/2023 et est utilisée de la façon suivante :

2023	35 728,81 €	56 242,24 €	MEYER GALLIER VPH >>> 3023,67 € P3 ascenceurs - chauffage - climatisation>> 5160,97 € GTI Honoraires projet abandonné >> 48057,60 €	205 092,96 €
TOTAL	761 150,66 €	556 057,70 €		
	Solde disponible	205 092,96 €		

LES TARIFS

Sur proposition de la commission finances, les tarifs ont augmenté **de 4 %** en 2023 (indexation sur la revalorisation des retraites au 1^{er} juillet 2022).

RESIDENTS	
REPAS en salle	10,45 €
REPAS à domicile (plateau)	12,15 €

HEBERGEMENT MENSUEL

F1 - 1 personne	740,50 €
F1 - 2 personnes	925,10 €
F2	1 110,00 €
Caution logements permanents	1 mois de loyer
Logement temporaire (la nuitée)	58,00 €
Caution logements temporaires	150,00 €

Badge (si perte)	30,00 €
Clef entrée appartement (si perte)	15,00 €
Clef boîte aux lettres (si perte)	10,00 €

Composante de dîner (plat principal) : 3,50 €

VISITEURS	
PETIT DEJEUNER	5,00 €
DEJEUNER Enfant jusqu'à 12 ans	8,10 €
DEJEUNER Pensionnaire non résident	12,10 €
DEJEUNER Invité	17,70 €
DEJEUNER Festivités	24,80 €
DEJEUNER Elus	24,80 €
DEJEUNER Noël et Nouvel An	34,40 €

HEBERGEMENT Visiteurs

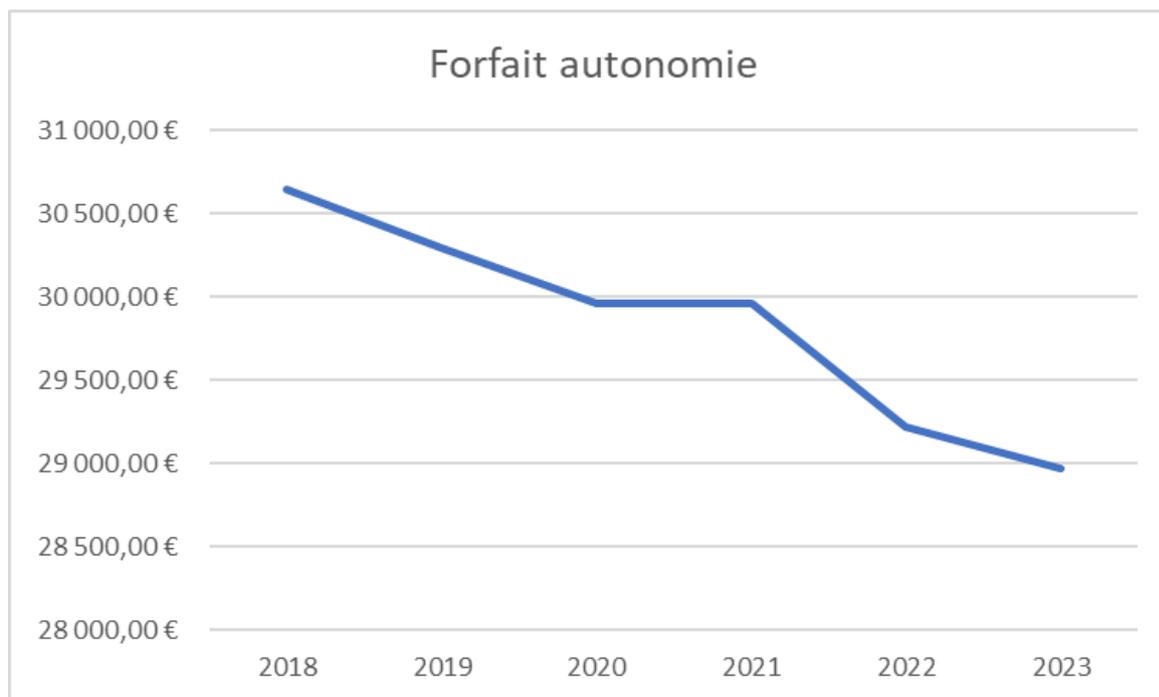
Chambre 1 personne	33,85 €
Chambre 2 personnes	39,50 €

LES ACHATS

Intitulé des achats divers	Coût
Vaisselle de cuisine	574,52 €
Achat des tenues pour les personnels	425,94 €

FORFAIT AUTONOMIE

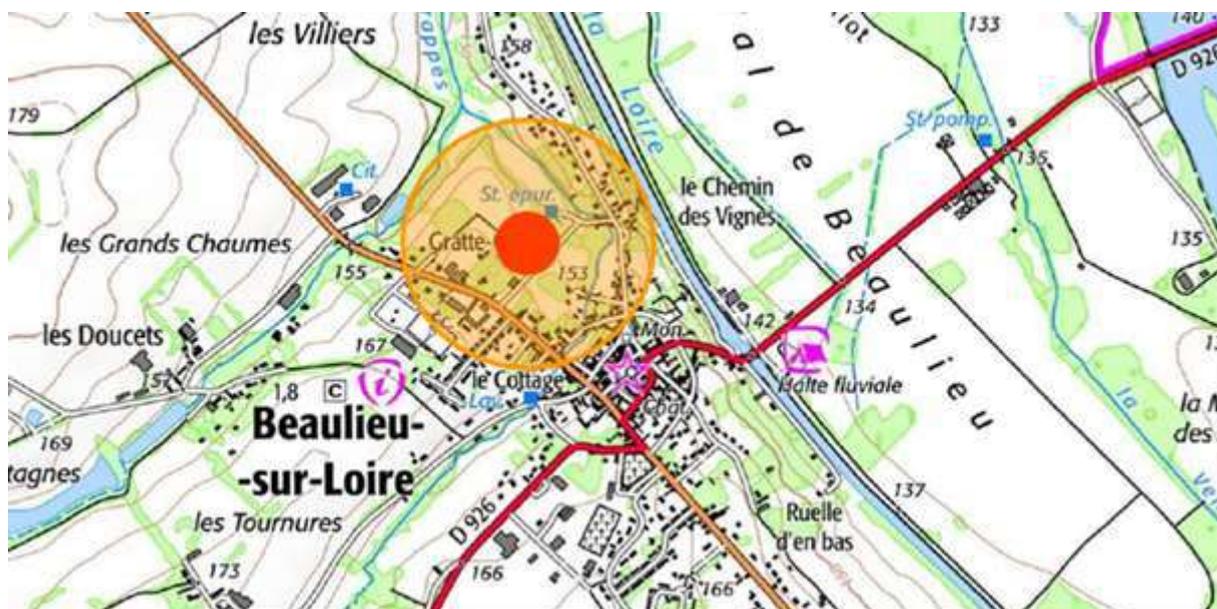
Le Département du Loiret participe financièrement par le biais du forfait autonomie dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM). En 2023, le montant de cette subvention a été de **28 967 €**.



PERSPECTIVES

Les élus communautaires sont très attachés au maintien de l'offre d'hébergement pour les personnes âgées et conscients de la nécessité de faire évoluer la résidence autonomie. Ce projet est central dans le projet de territoire 2020-2026, dans un territoire marqué par le vieillissement de la population.

Suite à la réalisation d'une étude d'opportunité et d'une étude de faisabilité en 2019, le projet de la future résidence autonomie a connu des avancées en 2022, avec le choix par le conseil communautaire d'un **nouvel emplacement situé à Beaulieu-sur-Loire**, dans un site proche du centre-ville.



Sous réserve du plan de financement, les travaux sont prévus en 2025-2026 pour une durée d'environ 18 mois. L'Etat, les caisses de retraite, le département du Loiret seront sollicités pour soutenir ce projet.



Le début des travaux de viabilisation, par la commune de Beaulieu-sur-Loire, est prévu courant 2024.

La commune de Beaulieu-sur-Loire a désigné un maître d'œuvre en charge de la réalisation du projet d'aménagement et a déposé le permis d'aménager. Des réunions régulières seront prévues en présence de tous les intervenants afin de faire avancer le projet conjointement en ce qui concerne les réseaux : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité...

Un groupe de résidents a été intégré au comité technique (COTEC) pour suivre le projet.